

No 138 Assemblée communale ordinaire du 3 juin 2024

20h00 Halle polyvalente, Movelier

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Discuter et voter les comptes 2023 ainsi que les dépassements budgétaires de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 22'000.- pour une presse à déchets pour la STEP et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 100'000.- pour la réalisation du chemin de la Peute-Rive et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
5. Divers et imprévus.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura n°18 du 16 mai 2024. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée le 17 mai 2024 par un tous-ménages. Elle est présidée par Maurice Brêchet, président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale.

Comme à chaque assemblée communale le président rappelle l'art. 20/2 de notre règlement d'organisation qui prévoit qu'avant d'aborder le fond des objets présentés, les personnes présentes se prononcent sur l'entrée en matière. Ce sera le cas pour les points 2, 3 et 4 de notre ordre du jour où ce sera le maire, Philippe Kunz qui présentera ces points avec un bref préambule.

Deux personnes sont désignées scrutatrices.

28 ayants droit sont présents.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Tractandum 1

Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée communale.

Il n'y a pas de remarque concernant le PV. Celui-ci est accepté tacitement avec remerciements à la secrétaire.

Tractandum 2

Discuter et voter les comptes 2023 ainsi que les dépassements budgétaires de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.

Comme introduction Philippe Kunz, Maire note que depuis 2024 les rapports des comptes communaux et de la Bourgeoisie sont sur le site de la Commune www.movelier.ch. Les comptes sont contrôlés par 2 entités : la fiduciaire Fidag agréée par le Service des Communes de la République et canton du Jura et la Commission de la vérification des comptes. L'excédent de recette du compte de fonctionnement est de Fr. 50'997.63. Le patrimoine financier a augmenté de Fr. 205'200.-. Ce montant provient de la réévaluation du bâtiment des Maîtres, cette écriture a une incidence sur notre compte de fonctionnement communal, sans cette écriture, notre compte de résultat communal aurait été déficitaire. Le président indique que les résumés des comptes se trouvent sur une table à l'entrée. Une attribution de Fr. 130'000.- à la réserve de politique budgétaire a pu être faite grâce au bénéfice comptable. La maîtrise des comptes de la Commune doit être vigilante à tous moments. Un plan financier sera établi pour nous permettre la faisabilité des futurs investissements. L'excédent de recettes du compte de fonctionnement de la Bourgeoisie est de Fr. 3'428.25 et en plus une attribution à la réserve de la politique budgétaire de Fr. 10'000.- a pu être effectuée.

L'entrée en matière est acceptée.

La parole est donnée à la caissière Marion Girardin, qui lit la récapitulation des comptes de fonctionnement de la Commune et de la Bourgeoisie à l'aide d'un powerpoint. Elle note que les comptes communaux font ressortir un bénéfice global de Fr. 2'715.89. Les comptes bourgeois, eux, enregistrent un bénéfice de Fr. 3'428.85. Les dépassements de budget sont expliqués. Les investissements aussi de même qu'un résumé des principaux postes des bilans communaux et bourgeois.

Un habitant note que sur le compte administration générale, il y a Fr. 30'000.- de moins dans les comptes que sur le budget. Marion Girardin lui répond qu'il y a eu des charges en moins.

La parole est donnée à deux membres de la commission de vérification des comptes pour la lecture des rapports de vérification des comptes. Elles notent que les comptes ont été vérifiés par une fiduciaire et que le rapport relève que tous les comptes ont été certifiés exacts. La Commission a aussi vérifié les comptes de la Commune et de la Bourgeoisie et ont été reconnus exacts et la Commission propose à l'assemblée de les approuver.

Maurice Brêchet note que la Bourgeoisie fait un bon résultat de Fr. 3'428.85 voire même de Fr. 13'428.85 sans l'alimentation aux réserves ce qui le réjouit pleinement. Il trouve qu'il faut donner une explication concernant le triage forestier dont les forêts n'ont pas perdu d'argent depuis l'introduction du pot commun en été 2022 et qu'il n'y a eu aucun frais contrairement à 3 ans et plus en arrière où la participation bourgeoise se situait à Fr. 20'000.- et plus par année.

Un habitant aimerait savoir si les excédents de charges dans les comptes de l'eau vont être répercutés sur les tarifs. Marion Girardin note que les attributions au fonds de maintien de la valeur est diminuée de la valeur des intérêts et amortissement. Etant donné que des investissements sont actuellement réalisés, les intérêts et amortissement vont augmenter ce qui permettra de diminuer l'attribution au fonds de maintien de la valeur et certainement améliorer le résultat. Les tarifs seront recalculés mais une modification n'est pas prévue actuellement.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, les comptes 2023 ainsi que les dépassements budgétaires de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise sont acceptés à l'unanimité par 28 voix.

Tractandum 3

Discuter et voter un crédit de Fr. 22'000.- pour une presse à déchets pour la STEP et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

En préambule, Philippe Kunz explique que la station d'épuration a été construite en 1995, la presse à déchets a 29 ans et elle est complètement usée. Elle ne fonctionne plus correctement.

L'entrée en matière est acceptée.

Philippe Kunz note que cette presse à déchets a fait son temps, une nouvelle coûte Fr. 22'000.-.

Une personne demande à quoi ça sert. Richard Chèvre, employé communal note que la presse à déchets a en dessus un dégrilleur et ensuite il y a un compacteur qui ramasse tous les déchets qui passent dans les canalisations. Il note qu'il y a déjà eu plusieurs fois des frais de réparation pour cette machine.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, l'Assemblée approuve par 28 voix, donc à l'unanimité, sans opposition, le crédit de Fr. 22'000.- pour une presse à déchets pour la STEP et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

Tractandum 4

Discuter et voter un crédit de Fr. 100'000.- pour la réalisation du chemin de la Peute-Rive et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

Comme introduction, Philippe Kunz note que ce chemin est le dernier en groise de la Commune. Ce chemin sera la propriété de la commune. Il est cédé gratuitement par les propriétaires en contrepartie de la cession gratuite de terrain. La Commune prendra à sa charge la réalisation et l'entretien du chemin.

Il note encore que 14 résidents du secteur de la Peute-Rive ont leurs papiers à Movelier. De plus la configuration du chemin actuel en groise est propice aux dégâts naturels vu sa forte déclinaison, à chaque forte pluie les dégâts sont conséquents.

L'entrée en matière est acceptée.

Pedro Gonzalez, conseiller communal, explique que des entreprises ont été mandatées. Il y a des rigoles dans le chemin, qui est en très mauvais état. Le Conseil communal a demandé des devis à 3 entreprises.

Un habitant demande s'il n'y a que le macadam qui va être refait. Non lui répond le maire. il y a aussi des grilles qui seront installées. Une citoyenne, qui a un droit de passage pour aller plus loin demande si la suite du chemin va aussi être refaite car c'est en mauvais état. Philippe Kunz répond que oui. Elle demande si la place en vert qui est le long du chemin va rester en vert ou pas. Philippe Kunz note que la place restera une partie verte mais les sapins seront coupés. Il relève que la place ne sera pas goudronnée.

Une personne demande quelle largeur va faire la route car il faut normalement un coffre de 4 mètres de large pour une route de 3 mètres de large. Philippe Kunz répond que la route va faire 3 mètres de large. La personne demande s'il y a un ingénieur. Philippe Kunz répond qu'il y a l'entreprise qui va s'en occuper.

Un citoyen demande combien de terrain les propriétaires ont cédé. Philippe Kunz répond que c'est la largeur du chemin actuel. Le citoyen note que le coffrage donnerait alors sur du terrain privé. Sur le schéma présenté au beamer la ligne rouge montre la largeur du chemin. Philippe Kunz note que le chemin sera carrossable. Une habitante note que le bas du chemin appartient à la commune et la partie du haut aux habitants. Il est noté que sur la parcelle no 1465 la haie est vraiment serrée et qu'il faudrait faire quelque chose. Philippe Kunz note que justement on va faire quelque chose. Un citoyen demande quel est le bénéfice pour les habitants de céder ce chemin. Philippe Kunz répond qu'il sera remis en état aux frais de la Commune. Le citoyen demande si le chemin va assurer les grandes pluies. Philippe Kunz répond que oui ça a été calculé pour.

Après vote à main levée, l'Assemblée accepte par 26 et 2 voix contre le crédit de Fr. 100'000.- pour la réalisation du chemin de la Peute-Rive et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

Tractandum 5

Divers et imprévus.

Philippe Kunz informe l'assemblée que tous les points des divers de la dernière assemblée ont été traités lors de la première séance du Conseil communal. Il en est ressorti que :

- Les poteaux du milieu du village sont sur une propriété privée
- Pour la 5G, ce n'est pas à la commune d'intervenir
- Pour l'arrêt postal, le Conseil communal a écrit à la régie concernée
- Pour le salage de la route du Cârre, d'après les informations la route a été ouverte et salée plusieurs fois par jour
- Pour les lampadaires nous recevrons les derniers le 21 juin prochain, la réception aura lieu fin juin début juillet
- Les nids de poules des chemins vicinaux sont comblés.

Il note encore que Movelier est un village où la nature est très proche avec l'activité principale qui est le secteur primaire, au niveau local, donc des tracteurs font du bruit, des vaches beuglent, des coqs chantent, des tondeuses à gazon font du bruit, des gens font leur bois pour l'hiver, les enfants crient et il en passe, la liste serait bien longue, c'est un village qui vit. Merci d'instaurer un respect mutuel. Il relève encore qu'il ne faut pas donner à manger aux animaux sauvages, en l'occurrence aux renards, etc.

Il relève encore que le 9 juin prochain il y aura une votation communale pour l'alimentation en eau potable des villages de Movelier, Pleigne, Mettembert et Bourrignon. Tous les conseils communaux sont favorables à cette alimentation en eau potable. Le Conseil remercie donc la population de voter favorablement à ce projet.

La Commission du chauffage à distance avance à grand pas, prochainement nous pourrons finaliser ce projet. Pour ce qui concerne le PAL, le calendrier est maintenu.

La discussion est ouverte.

Une habitante note qu'elle a 5 questions. La première concerne le cimetière. Elle trouve qu'il est dans un état honteux. La deuxième chose, elle remercie la commune pour la magnifique plantation au milieu du village. En 3^{ème}, elle demande pourquoi les piliers du milieu du village ont été enlevés et pourquoi la fontaine n'est plus allumée. En 4^{ème}, elle note que dans le village sur 3 croix, une est très bien entretenue et les 2 autres pas du tout. En 5^{ème}, elle note qu'à la route de France, il y a 3 vieilles Jeep qui sont installées. Concernant le cimetière, Nicole Monnin Musca, Conseillère communale, répond que l'herbe sur le cimetière est très haute mais vu le temps qu'il a fait, il n'a pas été possible de couper l'herbe jusqu'à maintenant. L'habitante note que la pluie n'est pas une excuse, Nicole Monnin Musca répond que c'est une prairie fleurie validée par l'assemblée communale en son temps et qu'elle ne peut pas être coupée n'importe quand. Il faut que les gens comprennent, la Commune va faire un effort mais il faut que ce soit des deux côtés. Pour les poteaux Philippe Kunz note que ces poteaux sont sur du terrain privé et les voitures parkées là sont sur leur terrain. L'habitante note qu'il y a eu une convention entre les propriétaires et la Commune. Les poteaux étaient sur eux et en contrepartie des pavés étaient installés. Philippe Kunz confirme cela mais ça n'a jamais été inscrit au registre foncier. Philippe Kunz note qu'on peut remettre l'éclairage de la fontaine mais que ce n'est que pour la nuit. L'habitante note qu'elle a discuté avec l'employé communal et qu'il lui a dit que ça représente environ Fr. 2'500.- d'économie. Elle note qu'elle ne demande pas qu'il soit tout le temps allumé mais au moins un certain temps. Pour les croix, celle de la route du Cârre est bien entretenue mais les autres pas du tout. Le Conseil communal prend note et va regarder. Concernant les 3 Jeep installée à la route de France, le Conseil communal va se renseigner.

Un citoyen demande ce que la visite du BPA a donné. Tristan Nietlispach, Conseiller communal note que c'est juste le responsable du BPA qui a parcouru le village pour donner son avis sur les points qui pourraient le concerner au niveau prévention des accidents et sur la zone 30km/h.

Un habitant note qu'il y a quelques mois il a entendu les interventions du président de la Bourgeoisie et de Philippe Kunz à la radio pour présenter le village. Il tient à les remercier.

Une personne note que sur le chemin des Bâlois, quand il pleut c'est une rivière. Il demande si la Commune ne pourrait pas faire des rigoles et enlever toute cette bordure pour que l'eau se répartisse uniformément.

Une habitant relève qu'il revient sur la haie de sa voisine qui est toujours plus haute. Philippe Kunz répond qu'effectivement la commune s'occupe du dossier et qu'elle ne peut pas en dire plus mais que le problème devrait être réglé.

Un citoyen relève qu'il a entendu que le Canton devrait économiser 20 millions et qu'il risque d'y avoir des transferts de frais du Canton aux Communes et que c'est inquiétant.

Un habitant note qu'après le contour qui mène à la cabane forestière sur la montagne, il y a 2 immenses trous en direction du terrain du FC. Il demande si la Commune ne pourrait pas remplir ces 2 trous. L'habitant note aussi qu'il avait été demandé de trouver une soirée pour faire l'assemblée quand le restaurant est ouvert.

Une personne se demande si le Conseil communal a déjà pensé à une fois rénover le bâtiment communal. Philippe Kunz répond qu'on y pense. Cette année on a du bénéfice et si ça continue on y pensera encore plus.

La parole n'est plus demandée.

Le président remercie les personnes présentes et souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

L'Assemblée est levée à 21h22.

Au nom de l'Assemblée communale :

Le président :

La secrétaire :